

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2011**

**CP 11/06-15**

*L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello ;*

*M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.*

**TARN ET GARONNE HABITAT  
DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE TARN ET GARONNE HABITAT**

---

Le décret 2008-566 du 18 juin 2008 fixe la composition des conseils d'administration et l'organisation de la gouvernance des Offices publics de l'habitat.

Il appartient aux collectivités territoriales de rattachement (en l'occurrence le Conseil Général de Tarn-et-Garonne) de fixer le nombre des membres du conseil d'administration de l'office départemental et de procéder à la désignation de ses membres.

Par délibération du 22 juillet 2008, la Commission Permanente avait arrêté le nombre et la composition du conseil d'administration sortant.

**I - Configuration du conseil d'administration : nombre de membres**

Le décret prévoit que le conseil d'administration peut être composé de 23 ou de 27 membres.

Je vous propose de maintenir à 23 le nombre des membres du conseil, ce qui correspond au choix effectué par la très grande majorité des offices appartenant à la strate 2000-5000 logements (dont Tarn et Garonne Habitat).

## **II – Rappel des modalités de désignation des membres du conseil d'administration**

### a) Les membres désignés par le Conseil Général :

Ils sont au nombre de 14, soit 6 conseillers généraux, 7 personnalités qualifiées qui ne peuvent pas être des élus de la collectivité de rattachement et une personnalité issue du monde l'insertion et du logement.

### b) Les membres du conseil d'administration désignés par les institutions

En application du décret, il a incombé au Conseil Général de saisir :

- la Caisse d'Allocations Familiales pour 1 représentant,
- l'Union Départementale des Associations Familiales pour 1 représentant,
- le Comité Interprofessionnel du logement pour 1 représentant,
- les syndicats (FO et CGT) pour 2 représentants.

aux fins de désignation par ces institutions, de leurs représentants.

### c) Les représentants des locataires :

Ils siégeront après leur élection (ils sont au nombre de 4).

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer, désigner et prendre acte de la composition telle que présentée.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le décret 2008-566 du 18 juin 2008 fixant la nouvelle composition des conseils d'administration et l'organisation de la gouvernance des Offices publics de l'habitat,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 22 juillet 2008 arrêtant le nombre et la composition du Conseil d'administration sortant,

Vu la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Fixe à 23, le nombre des membres du Conseil d'administration de Tarn-et-Garonne Habitat ;
- Désigne :

Les 6 conseillers généraux suivants :  
(désignés par délibération du 31 mars 2011)

MM. Guy-Michel EMPOCIELLO,  
José GONZALEZ,  
Guy HÉBRAL,  
Claude MOUCHARD,  
Jean-Pierre QUÉREILHAC,  
Michel MARTY ;

Deux élus locaux autres que conseillers généraux :

- Monsieur LABRUYERE, Maire de Villemade,
- Monsieur CROISY (Grand Montauban, communauté d'agglomération) ;

Un représentant du monde de l'insertion :

- Madame Marie BOHER, Restaurants du cœur ;

Les cinq personnalités suivantes, qualifiées dans les domaines de l'Habitat :

- Monsieur Guy REVELLAT (PACT ARIM),
- Monsieur Paul COURONNE (Crédit Agricole),
- Madame Catherine PUJOL (ADIL),
- Michel BELBIS (Caisse d'Epargne),
- Robert DESCAZEAUX (SDE) ;

- Prend acte des désignations suivantes opérées par chaque organisme :

Membres désignés par les institutions : 5 membres

- Madame Christelle BOSC et Monsieur Christian MEJEAN, représentant les syndicats (CGT et FO),
- Monsieur Xavier RENIER représentant l'UDAF,
- Monsieur Maurice PAOLPI représentant la CAF  
représentant le CIL (en attente de désignation)

Représentants des locataires : 4 membres

Restant à désigner par les associations.

Adopté à l'unanimité.

*Hors de la présence de M. José Gonzalez, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.*

Le Président,